

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mars 2025

RENFORCER LA STABILITÉ ÉCONOMIQUE ET LA COMPÉTITIVITÉ DU SECTEUR
AGROALIMENTAIRE - (N° 954)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CE9

présenté par

Mme Thomin, M. Potier, Mme Battistel, M. Benbrahim, M. Echaniz, M. Lhardit, M. Naillet et
Mme Rossi

ARTICLE UNIQUE

Compléter l'alinéa 11 par les mots :

« , sous réserve de la remise par le Gouvernement, les distributeurs et les fournisseurs des documents indiqués aux présents IV, IV *bis* et IV *ter*. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes vise à conditionner la prorogation du dispositif de seuil de revente à perte +10 à la remise par le Gouvernement, les distributeurs et les fournisseurs des documents présentant la part du surplus de chiffre d'affaires enregistré du fait du SRP+10 afin d'être en mesure de juger de son efficacité.